

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 14 minut. soir, Omnibus.  
4 — 11 — — — Express.  
4 — 11 — — — matin, Express-Poste.  
9 — 48 — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

1 heure 59 minut. soir, Express.  
11 — 51 — — — matin, Omnibus.  
6 — 6 — — — soir, Omnibus.  
9 — 11 — — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous savons, depuis quelques jours, que la commission européenne chargée de réorganiser les Principautés danubiennes a achevé son rapport, qu'elle signera le 14 avril, afin de l'envoyer immédiatement à Paris, où il sera soumis au Congrès. L'Autriche doit donc s'attendre à ce que, bon gré mal gré, tout ce qui se rattache aux affaires du Danube redevienne la principale préoccupation des Puissances qui prennent part aux délibérations de la Conférence.

Des journaux autrichiens ont prétendu que la Prusse avait renoncé au droit qu'elle possède, en vertu du traité de Paris, de faire stationner un bâtiment aux embouchures du Danube. Cette assertion est dénuée de tout fondement. Le gouvernement prussien fait constamment exprès un petit bâtiment, dont le tirant d'eau est réglé sur les eaux de ces parages, et l'on ajoute que M. de Manteuffel est décidé, plus que jamais, à soutenir les efforts de la France et de la Russie, pour assurer la complète liberté de la navigation du fleuve monopolisé jusqu'ici par la marine autrichienne. — Le gouvernement du Piémont ne se montre pas moins résolu à entrer dans la même voie.

On nous écrit de Turin que la Sardaigne, ayant pris part aux négociations et à la conclusion du traité de Paris, ne pouvait s'abstenir d'imiter l'exemple de la Prusse et des autres puissances signataires du traité du 30 mars 1856, et devait donner son avis sur une question qui intéresse à un si haut point le commerce et les intérêts de l'Europe. Un document très-important vient d'être rédigé à ce sujet par le comte de Cavour; c'est un mémorandum savamment fait et écrit avec une modération et une logique inattaquables. Le mémorandum en question considère l'acte de navigation de Vienne dans le fond et dans la forme. Après avoir fait l'historique de la controverse et rappelé les dispositions

des traités de Vienne et de Paris, le mémorandum sarde arrive à cette démonstration, que la signature du traité de Vienne ne constitue pas un fait irrévocable, et que la ratification, de la part des Etats riverains, n'infirmé nullement la décision que le Congrès croira devoir prendre à cet égard.

En ce qui concerne le fond de la question, le mémorandum se livre à une analyse comparative des traités de 1815 et de 1856, dans leur esprit, tout aussi bien que dans la lettre, avec l'acte de navigation ratifié par l'Autriche et par les autres Etats riverains, et déduit de cette analyse que l'acte de Vienne n'est pas conforme aux susdits traités; il conclut à ce que le Congrès de Paris doit y apporter des modifications essentielles.

L'Autriche, pour s'assurer un nouvel auxiliaire parmi les Grecs sujets de la Turquie, vient d'intervenir en faveur du prince Alexandre de Serbie, afin que la Porte se montre envers lui moins exigeante; mais ces petits subterfuges ne peuvent empêcher de sentir la force de l'intérêt général de l'Europe, lorsqu'il aura pour interprète la majorité des membres du Congrès. — Havas.

On lit dans le Constitutionnel :

Hong-Kong, 20 février.

Les semaines qui viennent de s'écouler sont pauvres d'événements. La levée du blocus de la rivière de Canton, notifiée le 10 février par les amiraux des deux escadres, et suivie de l'envoi de deux vice-consuls anglais et français et de la création d'une douane chinoise, n'a eu encore aucun résultat commercial. Quoique plusieurs négociants de Hong-Kong fassent tous leurs efforts pour renouer leurs relations avec leurs anciens correspondants chinois, ceux-ci semblent déterminés à attendre un arrangement définitif entre les pouvoirs européens et leur propre gouvernement. Ils n'ignorent pas que les étrangers sont aussi avides d'affaires qu'eux-mêmes, et s'imaginent qu'une résistance passive, qui est, du

reste, parfaitement conforme au caractère du Chinois, laissera les vainqueurs et les déterminera à modérer leurs prétentions.

Un autre obstacle évident à la reprise du commerce, est l'état d'anarchie et de désordre dans lequel se trouve le reste de la province. Les populations des villages autour de Canton, d'abord étonnées du coup de main qui leur enlevait leur capitale, ont commencé à s'agiter; des bandes de braves tentent de s'organiser et offrent de reprendre la ville et d'en exterminer la garnison européenne; ils menacent surtout d'empêcher le commerce et d'intercepter toute marchandise dirigée de l'intérieur sur Canton.

Les mandarins inférieurs sont animés du même esprit et ne veulent point accepter la direction du gouvernement provisoire de Canton. Dans les districts voisins de Hong-Kong et de Macao, ils continuent à empêcher les Chinois d'entrer au service des Européens, en extorquant de l'argent des familles dont quelques membres restent absents.

Fatigué de ces vexations, le gouvernement de Hong-Kong vient de signaler aux amiraux les quelques mandarins de la côte voisine qui les commettent, et de demander qu'une expédition armée châtie les coupables, et assure de notre protection les Chinois qui trouvent leur intérêt à nous servir de cuisiniers et de maîtres d'hôtel.

C'est cet état de choses qui a décidé les plénipotentiaires à éloigner Yeh, l'ex-vice-roi de Canton. Ils ont eu des motifs de croire que, malgré sa captivité, ce prince pouvait être encore le fauteur de désordres. Le vapeur *l'Inflexible*, à bord duquel il est prisonnier, a fait voile pour Calcutta.

On attend chaque jour, de Pékin, une réponse à la dépêche expédiée par Pih-Kwei, après la prise de Canton, et sa propre installation comme vice-roi. Jusqu'à la réception de cette réponse, les affaires ne peuvent que rester dans le même état. Bien des esprits sont mécontents de la lenteur avec laquelle elles marchent. Les marchands voudraient

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AIGUILLETTE D'OR.

(Suite.)

La plus difficile des élégantes n'apporte pas tant de soins à l'achat de ses chiffons. Aucune aiguillette ne paraissait assez belle à la jeune fille. Les ferrets de celle-ci étaient trop massifs, la doublure rouge de celle-là mal taillée, mal rembourée, mal piquée sous le trèfle, les tresses de l'une trop lâches, les nœuds de l'autre trop serrés. — M<sup>me</sup> de Pierremont ne s'impatientait pas. Elle contemplait Eglé en souriant. La joie enfantine de sa nièce lui rafraîchissait le cœur.

M. Quirinus Panier, le marchand, brave homme renommé dans Brest pour ses allures pacifiques, étala sur le comptoir tout ce qu'il possédait d'aiguillettes or mat, et eut le temps de lire un numéro complet du *Constitutionnel* avant qu'Eglé se fût décidée.

A la fin pourtant, elle prit une aiguillette dont le tissu, les ferrets, le trèfle, les nœuds, les tresses et la dorure étaient irréprochables; elle l'essaya sur son épaule avec gaité, se mira dans la glace après l'avoir attachée par quelques épingle, la détacha ensuite, la fit envelopper, et donna le fruit des huit mois de travail assidu, non sans un petit mouvement de fierté.

Elle sortit radieuse.

M<sup>me</sup> de Pierremont l'embrassa, en rentrant, avec une effusion plus grande que jamais.

— Et l'occasion pour Toulon? demanda Eglé.

— Je vais tout exprès voir M<sup>me</sup> la comtesse de Bellegrave. Ecris une lettre d'envoi aussi longue que tu voudras; j'écrirai de mon côté.

La comtesse de Bellegrave était la femme d'un jeune capitaine de frégate, qui se rendait par terre à Toulon pour y prendre le commandement de la corvette aviso *l'Eclair*.

Le lendemain matin, Etienne Fortier, comte de Bellegrave, se présenta chez M<sup>me</sup> de Pierremont, qui lui remit une petite boîte à l'adresse de son fils Charles. Deux lettres étaient jointes à l'aiguillette d'or. On eût dit, en vérité, que la tante et la nièce s'étaient fait le mot pour écrire à l'insu l'une de l'autre.

La mère de Charles n'aurait pas voulu qu'Eglé pût connaître ce qu'elle disait à son fils. Il y avait trop d'inquiétude et de tendre sévérité dans ses questions.

— Mon pauvre Charles, de quoi souffres-tu? Pour cacher tes tourments à ta mère?... Je t'en conjure, je te l'ordonne, s'il le faut, révèle-moi tes douleurs quelles qu'elles soient!... Comment pourrai-je y porter quelque soulagement si tu me déguises la vérité?... Confesse-toi à mon cœur, demande-moi les conseils et les secours dont tu as besoin. Réserve pour Eglé tes descriptions sans fin et tes tirades fatigantes; n'as-tu donc plus confiance dans ta mère? Tes aveux me rendraient moins malheureuse que tes réticences!... Ton verbiage est un silence cruel, car tu ne me dis plus ce que tu éprouves, je

ne lis plus dans ton âme... Depuis trois mois tes lettres m'attristent et me désespèrent... Charles, mon bon Charles, je sais bien que tu essaies de m'épargner une peine; je ne te fais pas de reproches, mon ami. Mais que j'aimais mieux ta première lettre toute de sentiments!... Là, tu n'avais pas de papier à perdre en narrations d'écolier. Eh! que me fait à moi l'aspect des îles Baléares? C'est l'état de ton cœur qui m'intéresse et me touche!

Tel était l'esprit de la lettre entière.

Eglé, de son côté, fut charmée d'avoir le droit de remplir la sienne d'expressions de bonheur et d'amour, sans que sa tante dût la lire. Elle se livrait avec délices, elle s'abandonnait au bonheur d'écrire des mots dont l'innocente hardiesse la faisait rougir la plume à la main.

Ce fut Eglé qui empaqueta l'aiguillette dans un joli sachet de soie qu'elle avait encore eu le temps de broder; elle lui fit un lit de ouate, plaça les deux lettres sous le couvercle, et alla ensuite se jeter à genoux en priant pour Charles, son bien-aimé.

M<sup>me</sup> de Pierremont exprimait alors ses inquiétudes au jeune comte de Bellegrave.

— J'ai fait écrire au commandant de la *Thétis*, dit-elle, mais ce n'est point assez peut-être; j'oserais vous supplier de venir vous-même à mon secours.

— Je sais, Madame, tout ce qu'on peut souffrir à bord, lorsqu'on a un noble cœur comme votre fils, répondit le capitaine de frégate avec émotion. Je vous jure de le questionner confidentiellement, si je le trouve à Toulon; s'il a besoin de quitter son bord, il aura une

qu'ambassadeurs et amiraux prissent les mesures les plus énergiques pour ouvrir le commerce; l'état de leurs finances légitime peut-être leur impatience. Ceux qui sont préoccupés des intérêts religieux, réclament la protection immédiate des chrétiens. Mais les délais actuels sont inévitables, et tout dénoûment précipité de la question serait sans durée aucune.

L'occupation continue de Canton et la répression rapide de toute révolte, sur quelque point qu'elle éclate, fait comprendre aux Cantonnais la supériorité de nos armes et leur propre impuissance, tandis que nos ambassadeurs donnent au gouvernement de Pékin le temps nécessaire pour accepter les bases d'un nouveau traité.

Un fait de plus indique que c'est là le point précis où la question est arrivée: des préparatifs de matériel pour les escadres sont poussés avec activité et annoncent leur prochain départ. Il est donc plus que probable qu'aussitôt après l'arrivée des dépêches de Pékin, les escadres monteront vers le nord, soit pour escorter les plénipotentiaires, s'il s'agit de traiter, soit pour déterminer par un dernier argument *ad hominem* l'empereur de Pékin à recevoir les demandes des puissances alliées.

P. S. L'escadre a eu à déplorer la perte, après une douloureuse maladie, d'un de ses officiers les plus distingués, M. Collier, capitaine de vaisseau, commandant de la garnison française de Canton. Son corps a été transporté par le vapeur *le Marceau*, de Canton à Hong-Kong, et c'est dans notre ville qu'il a été inhumé avec les honneurs dus à son rang.

On écrit de Hong-Kong, le 26 février, au *Moniteur*:

« La première partie des affaires de Chine semble terminée. Le mouvement de retour des bâtiments de guerre a commencé dans la rivière. Lord Elgin est revenu à Hong-Kong, il y a quelques jours. Le baron Gros, sur l'*Audacieuse*, est descendu hier à Bocca-Tigris. Les autres bâtiments de la division française sont déjà en marche, ou quitteront prochainement American-Read et les eaux de Canton. Les compagnies de débarquement ont toutes rejoint leurs bords respectifs. Il ne restera à Canton que 1,500 matelots français à peu près, avec quatre bâtiments, *la Capricieuse*, *le Marceau*, *la Mitraille* et *le Catinat*. Les Anglais y laisseront un grand nombre de canonnières, et, en outre, un corps d'environ 2,000 hommes, composé de marins, de cipayes et d'artilleurs, sous les ordres du major général Straubenzée, commandant en chef. La mort si regrettable du commandant Collier, par suite de l'une de ces affections si communes dans ces contrées, a forcé l'amiral à donner à M. d'Aboville, capitaine de vaisseau, le commandement du corps expéditionnaire français. M. Vignaud, capitaine de frégate, prendra provisoirement le commandement de l'*Audacieuse*. Depuis l'arrivée du capitaine du génie Labbe, récemment envoyé de Paris, l'on s'occupe de fortifier le yamou du général tartare, où siège la commission européenne, afin de le mettre à l'abri d'un coup de main, dans le cas où, profi-

tant du départ des navires, les soldats chinois et les braves des villages tenteraient quelque chose, ce qui n'est pas très-probable. L'on avait annoncé un soulèvement pour le jour de l'an chinois (le 14 février); tous les postes étaient doublés; mais tout s'est fort tranquillement passé.

« L'on attend ces jours-ci le baron Gros à Hong-Kong, où il viendrait régler quelques dernières affaires avec son collègue d'Angleterre. Lord Elgin compte, en effet, partir pour le nord dans les premiers jours de mars, et visiter en passant Amoy, Ning-Po, Fou-Chou-Fou. Le baron Gros se rendra directement à Shang-Hai. L'amiral et cinq ou six des bâtiments de la division française l'y accompagneront. M. Reed et le comte Pontiatine, le premier sur le *Minnesota*, le second sur l'*America*, comptent se trouver à Shang-Hai à la même époque que les deux hauts commissaires de France et d'Angleterre. L'on attend impatiemment dans ces parages les bâtiments et les renforts, dont les journaux nous annoncent le départ des ports de France. L'on y attend plus impatiemment encore les nouvelles qui feront connaître l'effet qu'aura produit sur la cour de Pékin la démarche encore amicale des quatre grandes puissances, demandant en même temps au souverain du Céleste-Empire des concessions importantes pour la civilisation et pour le commerce du monde. »

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Vienne, 12 avril. — On mande de l'Herzegowine, que le commissaire de la Porte, Kemal-Effendi, venant de Klek; Kiani-Pacha, gouverneur de la Bosnie, venant de Sarajewo; Aziz-Pacha et le consul de Russie sont arrivés à Mostar, et qu'on y attend les consuls des Puissances occidentales.

Berlin, 12 avril (1 h. 50 m. du soir). — Le président du conseil annonce aux chambres que le roi vient de conférer de nouveau, pour trois mois, à partir du 23 avril prochain, à son frère, le prince de Prusse, une délégation complète et entière du gouvernement et de l'administration, et que S. A. R. le prince de Prusse a daigné accepter cette délégation. — Les médecins du roi, consultés par ordre du prince de Prusse, déclarent, par une consultation, datée du 3 avril, que depuis leur dernière consultation du 2 janvier, une nouvelle et sensible amélioration s'est opérée dans la santé du roi, que, par conséquent, le roi continue, non-seulement à jouir de sa faculté de disposer comme à cette époque, mais que l'espoir exprimé dans le temps, de la probabilité d'une issue heureuse de la maladie et de la possibilité qui en résultera pour le roi de reprendre les affaires du gouvernement, est mieux fondé que jamais. Les médecins n'osent encore porter aujourd'hui un jugement assuré sur l'époque où cet espoir sera enfin réalisé, mais ils se bornent à insister de nouveau pour que le roi, même après son rétablissement complet, reste éloigné, encore pendant quelques mois, des affaires, pour assurer complètement les résultats obtenus par le traitement.

Londres, 12 avril. — Aujourd'hui, à l'ouverture

de la séance, lord John Russell fait la proposition que le gouvernement, abandonnant l'india-bill, propose des résolutions séparées, qui alors formeraient le bill. M. Disraeli y consent, à la condition que lord John Russell propose ces résolutions. Celui-ci refuse. Lord Palmerston et autres condamnent la proposition.

Madrid, 12 avril. — Le 1<sup>er</sup> mai prochain aura lieu l'adjudication du canal d'Isabelle II, pour une valeur de quatre millions de réaux. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

« Le 1<sup>er</sup> avril est une date marquante dans nos annales, dit l'*Autorité de Dunkerque*. C'est le jour traditionnellement consacré aux départs pour la pêche d'Islande. Toute la journée, le port a offert, comme de coutume, l'aspect le plus animé, le plus intéressant. Le départ des Dunkerquois pour l'Islande est une sorte de fête maritime, dont la renommée est très-étendue. Il a inspiré tour à tour la plume des écrivains historiques et la muse des poètes. Les familles de marins s'y préparent longtemps à l'avance, en mêlant le chant du plaisir aux vœux de la prière et aux manifestations pieuses. Tous se mettent sous la protection divine; au départ comme au retour, ils invoquent spécialement leur patronne céleste, la vierge Marie, qu'on a si bien nommée *Stella maris*, l'étoile de la mer.

« Cette année, la campagne se présente sous de favorables auspices. Les départs seront nombreux et importants. On ne compte pas moins de 132 navires.

« Il ne nous reste plus qu'un vœu à émettre, dans l'intérêt de nos braves marins et dans celui de la prospérité commerciale de Dunkerque: c'est que l'expédition soit complètement heureuse. En échange de leur rude labeur et de leur pénible voyage, puissent nos compatriotes recueillir avec abondance le poisson qu'ils vont chercher sous un ciel ingrat! Nous encouragerons toujours leurs efforts de nos vœux sympathiques; et si nous saluons le départ de la flottille, nous acclamons avec une joie véritable le retour fortuné de nos braves pêcheurs.

« Tous ces navires sont partis de notre port le 2 courant. »

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* publie, dans sa partie officielle, le décret prolongeant la session du Corps-Législatif jusqu'au 1<sup>er</sup> mai inclusivement.

Londres, 13 avril. — M. Disraeli a déclaré que des négociations étaient entamées avec l'Autriche, relativement à l'établissement du télégraphe jusqu'à Alexandrie, sans toutefois qu'il fût question d'en donner le monopole à cette puissance.

Lisbonne, 13 avril, à midi. — Le paquebot anglais *Medway* vient d'arriver dans le Tage, avec la

place au mien. Mais si la *Thétis* est dans d'autres parages, — ajouta l'officier en montrant la boîte qui contenait l'aiguillette d'or, — je joindrai à cet envoi une lettre pressante et détaillée pour mon ami Farelles qui est précisément chirurgien-major de la frégate.

Le comte de Bellegrave tint parole; malheureusement la flotte était sous voiles quand il arriva au port de Toulon; il la rejoignit devant Alger, au moment même où la *Thétis* venait d'être envoyée aux Baléares par l'amiral Duperré.

L'avis l'*Eclair* fut retenu à Sidi-Ferruch pendant quelques jours et prit une part fort active aux travaux de l'expédition. Malgré ces soins importants, le comte de Bellegrave n'oublia ni la boîte ni sa lettre au docteur Farelles.

Il confia la première à un officier d'un navire qui partait pour Mahon; il mit la seconde dans le sac aux lettres de l'escadre. La boîte fut remise à Charles le soir même de l'arrivée du bâtiment; la lettre, retardée par un long triage, ne parvint que le lendemain matin au docteur Farelles.

Cette simple histoire, dégagée de tout récit de combat naval, de tempête et de naufrage, ne sera pas surchargée non plus d'une inutile relation de la conquête d'Alger. Il nous suffira de dire que Charles avait bravement rempli son devoir, que son commandant le félicita du sang-froid dont il avait fait preuve pendant le débarquement et de sa conduite à l'occasion du coup de vent qui mit en si grand péril le convoi des transports.

Charles s'était véritablement distingué; Fargeolles lui-même et plusieurs autres ayant mérité des éloges

pour leur intrépidité, les rigueurs du préfet maritime de Toulon eurent enfin leur terme. A Mahon, les élèves allaient librement à terre toutes les fois qu'ils n'étaient pas de service. Charles continuait de rester étranger à leurs parties de plaisir, pour nous servir d'un terme euphémique.

Il s'abstenait de *courir bon bord*, il n'était ni viveur, ni farceur; c'était un bigot, un morfondu; — Charles n'avait évidemment pas cessé d'être le plastron du poste.

Son caractère s'aggravait. Il souffrait d'un mal moral, comparable à la nostalgie et plus affreux peut-être.

Le gros Sergette riait beaucoup quand Fargeolles entonnait le *Ranz des Vaches* en l'honneur de Charles.

Le fameux jeu de l'amende avait produit cent francs; — c'est-à-dire que mille fois, mille fois rigoureusement comptées, plus de dix fois par jour en l'espace de trois mois, on avait blessé le sens moral de Charles par les plus révoltantes plaisanteries.

— A demain, le *fistaupin*, dit Fargeolles au moment où la dernière pièce de deux sous entrait dans la tirelire.

— A demain le gala!... à demain la bosse, la noce, le festin, le régal, la *boustifaille*... fit la bande des élèves.

— Aussi bien, nous avons à fêter notre première classe ajouta Bertaut.

Ceci se passait le 15 juillet 1850. Le commandant de la *Thétis* avait autorisé les élèves à prendre les insignes de leur nouveau grade à partir du lendemain.

— Nous ferons d'une pierre deux coups! s'écria Sergette en riant.

Il riait à chaque mot qu'il prononçait, comme s'il eût été le plus farceur des farceurs. Il riait aussi de tous les mots des autres, bons, médiocres ou mauvais.

— Demain, le poste des aspirants met les petits plats dans les grands.

— Demain, nous boirons à la santé de Mademoiselle.

— Et de Maman et de Mimi par-dessus le marché, ajouta Fargeolles.

Charles, irrité, avait baissé le front; il ne mangeait plus. Il ne soupira point, il ne dit pas un mot, il ne fit pas un geste.

Le programme des plaisirs du lendemain, entremêlé de railleries offensantes, était développé par Fargeolles et commenté par les autres.

Un timonnier entra, il remit au jeune élève une boîte empaquetée.

— Ho! ho! oh! s'écria Fargeolles. Que ça va-t-elle beau!... Devine, devinaille, ce qu'il n'y a dedans de nanan!... Les paris sont ouverts...

— C'est un fromage! dit Sergette en riant comme de raison.

— C'est un livre de messe! ajouta Montaix avec malignité.

— Je gage pour un chapelet! dit un de ces imitateurs qui croient avoir de l'esprit.

— Non! s'écria un certain Filipart, c'est une édition *expurgata* des *Amours du chevalier de Faublas* que la petite Mimi envoie à son frère pour lui former le cœur.

malle de Rio-Janeirô du 16 mars. Les nouvelles qu'il apporte sont importantes.

Le différend qui menaçait d'amener une rupture entre le Brésil et le Paraguay est arrangé. Les fleuves sont ouverts à tous les pavillons jusqu'à Cuyaba, capitale de la province la plus centrale du Brésil.

La guerre était presque inévitable entre le général Urquiza et Buenos-Aires.

Le paquebot apporte en Europe 400,000 liv. st. en traites de la banque Mana, garanties par le gouvernement brésilien.

Madrid, 13 avril. — La commission de la chambre des députés, chargée de faire un rapport sur le projet de loi de la presse, présentera bientôt à la chambre son travail, favorable aux vues du gouvernement.

Londres, 13 avril. — *Officiel.* — Bombay, 24 mars. — Lucknow a été occupé le 19. L'ennemi a perdu 210 canons, 50,000 hommes, qui sont parvenus à s'échapper de la ville, sont poursuivis. La plus grande tranquillité règne à Lucknow, dont la soumission est complète.

M. Disrâli a annoncé que M. Erskine, secrétaire de légation à Turin, avait été suspendu de ses fonctions.

Les chambres se sont ajournées. — Havas.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les opérations du conseil de révision commenceront le 3 mai pour le département de Maine-et-Loire.

La commission du Corps Législatif chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'emprunt de 381,000 fr. et à une imposition extraordinaire par la ville de Saumur est composée de MM. Thoinnet, Duboys (d'Angers), Guyard-Delalain, le comte de Flavigny, le comte de Tromelin, de Beauchamp et Louvet. Elle a nommé M. le comte de Flavigny, président; M. de Beauchamp, secrétaire, et M. Louvet, rapporteur.

PRÉFECTURE DE MAIN-ET-LOIRE.

Angers, le 27 mars 1858.

A MM. les Sous-Préfets et Maires du département.

Messieurs,

Aux titres des instructions émanées du ministère de la guerre, toutes les demandes de passage en Algérie formées par des personnes qui désirent s'y établir soit comme concessionnaires de terres, soit comme ouvriers ou à tout autre titre, doivent toujours être transmises par l'intermédiaire des préfets.

Cependant ces prescriptions sont souvent mises en oubli; ainsi tantôt les réclamants s'adressent directement à M. le Ministre de la guerre, tantôt les demandes parviennent à Son Excellence par l'entremise de l'autorité municipale. Cette marche est ir-

— Ou plutôt, dit un cinquième en enchérissant, c'est Piron revu et corrigé, à l'usage des jeunes demoiselles.

Sergette riait, il riait toujours, et de plus fort en plus fort.

Charles déficelait la boîte avec une émotion religieuse.

— Messieurs, les paris sont ouverts! répéta Fargeolles. Voyons! avez-vous tous parlé?

Chacun avait dit son mot.

— C'est donc à mon tour, reprit Fargeolles.

Charles s'attendait à une monstruosité. Il n'acheva pas de défaire le paquet, leva la tête, regarda fixement son acharné persécuteur.

— Aie!... aie! Mademoiselle a l'air de vouloir s'en prendre à moi, continua Fargeolles. Et je n'ai encore rien dit! Ne vous fâchez pas; soyez tranquille, Mademoiselle, le jeu de l'amende est fini, clos, archi-clos. On ne vous scandalisera plus. A demain le repas monstre; nous avons assez vu de vermillon sur les lys de votre teint.

Charles, pâle et tremblant, fixait le vétéran d'Angoulême avec un sentiment d'horreur.

— Eh bien! s'écria la galerie.

Sergette se mit à rire d'avance, tant il s'attendait à un trait adorable.

— Eh bien! Messieurs, je dis, moi, que c'est un échantillon de chemises... Cadeau de couturières!...

Personne ne comprit, excepté Charles. Personne n'éclata de rire, quoique le farceur en titre eût prononcé. L'atroce allusion de Fargeolles faisait fiasco.

régulière et M. le Ministre tient à ce qu'elle ne soit plus suivie.

Je vous invite, en conséquence, à faire connaître à vos administrés qu'à l'avenir toutes les demandes de cette nature devront être adressées à la préfecture, par vos soins. En me transmettant ces demandes, vous aurez l'attention d'y joindre, comme d'usage, les certificats d'aptitude physique et de moralité des pétitionnaires, et s'ils sont ouvriers, la preuve écrite qu'ils ont du travail assuré chez un agriculteur ou un industriel établi en Algérie. Enfin, vous me donnerez toujours votre avis motivé sur la suite dont la demande vous paraîtra susceptible.

Je vous recommande particulièrement, Messieurs, d'apporter la plus sévère attention à la conduite antérieure et à la moralité des pétitionnaires, et de ne rien négliger pour vous renseigner exactement à ce sujet. Il faut éviter, en effet, que l'Algérie serve de libre refuge à des repris de justice ou à des hommes que leurs mauvais antécédents obligeraient à quitter la France.

Agrérez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet, L. BOURLON DE ROUVRE.

Angers, 31 mars 1858.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous donner avis qu'en vertu des dispositions de l'article 26 de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés, et en exécution des instructions ministérielles, j'ai, par un arrêté du 30 décembre dernier, fixé de la manière suivante le prix de la journée de pension des aliénés indigents qui seront traités, en 1858, dans les établissements publics du département :

1<sup>o</sup> Pour les aliénés indigents traités aux frais du département de Maine-et-Loire, 0 fr. 80 c.

2<sup>o</sup> Pour les aliénés indigents étrangers à ce département, 1 fr. 20 c.

Je vous prie de porter ces fixations à la connaissance des administrations hospitalières, auxquelles l'article 24 de la loi impose l'obligation de donner asile aux personnes atteintes d'aliénation mentale qui leur sont présentées.

Agrérez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet, L. BOURLON DE ROUVRE.

Par arrêté, daté du 30 mars, M. le préfet de Maine-et-Loire réglemente ainsi la police du roulage :

Art. 1<sup>er</sup>. — Aucune voiture particulière suspendue et non suspendue, servant au transport des personnes, ne pourra circuler sans être pourvue de lanternes allumées, savoir : du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, à partir d'une heure après le coucher du soleil, jusqu'à une heure avant son lever, et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, à partir d'une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever.

Ces lanternes, garnies de vitres bien transparentes, seront placées extérieurement et, autant que possible, sur le devant des voitures;

Seul, Sergette, né natif de Saint-Pol-de-Léon, continuait à rire sans mieux savoir pourquoi.

Mais Charles, exaspéré, s'écria :

— Qu'entendez-vous par cela, Monsieur Fargeolles?

A cet accent suprême de patience vaincue, à ce cri d'angoisse du martyr, le poste entier ricana bruyamment.

Charles attendit. Quand la curiosité eut calmé les rires, il ajouta d'une voix émue :

— Vous m'avez insulté par partie de plaisir, parce que je suis le plus faible, c'est lâche!...

— Le plus faible a une épée comme le plus fort, murmura Montaix à demi-voix.

— Lâche!... est bien lâché!... L'enfant parle, et parle bien!... disait Fargeolles.

Charles entendit Montaix, sourit de pitié et continua :

— Vous m'avez accablé de quolibets, vous m'avez affublé de sobriquets ridicules...

— Mademoiselle!... Mademoiselle Fistau en colère pour tout de bon!... oh! oh! oh! fit la galerie.

— Vous m'avez joué mille tours indignes, poursuivit Charles; vous vous faites un jeu de me choquer par vos ignobles propos!

Ici le poste hua.

— Laissez donc finir! c'est intéressant, c'est drôle, divertissant, curieux!... dit Fargeolles en raillant. Très-bien, ma petite demoiselle, allez toujours! on ne dira plus rien des couturières... De fil en aiguille on se taira tout-à-fait. Ma-de-moi-sel-le!...

Charles de Pierremont ne fut plus interrompu.

— J'ai voulu prouver que j'avais un excellent caract-

Lorsque les voitures n'auront qu'une lanterne, elle sera placée à droite.

Art. 2. — Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront punies conformément aux prescriptions du premier paragraphe de l'article 15 du décret du 10 août 1852.

Art. 3. — L'article 4 de l'arrêté de notre prédécesseur, du 25 octobre 1853, est remplacé par l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, qui en reproduit les dispositions.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

### ETAT-CIVIL du 16 au 31 mars.

**NAISSANCES.** — 16, Chlorinde-Julie Leger, rue de l'Arche-Dorée; — Marie-Clémence-Blanche Florisson, rue d'Orléans; — 19, Madeleine-Marie Martin de Baucé, rue de la Chouetterie; — 22, Frédéric Vigneau, rue de Fenet; — François-Martial Lambert de Cursay, rue des Pâiens; — Augustine Trochu, à la Croix-Verte; — 23, Henri-César Lecomte, rue de Fenet; — Auguste Renou, à la Croix-Verte; — 27, Emile Peigné, rue de Fenet; — 29, Antoinette Blandin, rue de Fenet; — Armand Davy, rue des Moulins.

**MARIAGE.** — 22, Célestin Després, chapeletier, a épousé Marie-Augustine Jony, chapeletière, tous deux de Saumur.

**DÉCÈS.** — 16, Louis Gensay, propriétaire, 78 ans, rue de la Visitation; — Jules Pasquier, militaire, 22 ans, célibataire, rue de la Chouetterie; — Auguste Effray, charpentier, 37 ans, célibataire, rue Saint-Nicolas; — 18, René Hulin, meunier, 78 ans, à la Providence; — Anne Hubert, 51 ans, femme Bougreau, rue de Bordeaux; — 19, Auguste-Pierre Mabileau, propriétaire, 76 ans, rue Notre-Dame; — Edouard-Germain Alzon, 15 mois, au Petit Puy; — 21, Louise Princé, 4 ans, place Saint-Nicolas; — Jean-Baptiste Bousin, domestique, 47 ans, cartefour Dacier; — Marie-Narcisse Fôuque, couturière, 25 ans, célibataire, rue Saint-Jean; — 24, Auguste Renou, un jour, à la Croix-Verte; — Marie Beunier, 4 ans, rue de la Chouetterie; — 25, Marie Alligron, 63 ans, femme Guilloux, à la Providence; — 26, Pierre Ragueneau, cordonnier, 35 ans, rue du Portail-Louis; — Louise Derouin, 5 ans, rue de Fenet; — 27, Marie-Louise Gangoux, 3 ans, rue de Fenet; — 28, Marie Choyer, journalière, 61 ans, femme Courtois, à la Providence; — 29, Anne Saumureau, journalière, 35 ans, femme Froger, rue Saint-Pierre; — Anne-Gabrielle Pellé, propriétaire, 66 ans, veuve Vasin, rue Royale; — 31, Louis Pierre, journalier, 75 ans, à la Providence; — Jean Marchais, sabotier, 18 ans, à l'Hôpital.

### BOURSE DU 13 AVRIL.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 69 40.

4 1/2 p. 0/0 baisse 1 fr. — Fermé à 92 50.

### BOURSE DU 14 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 69 43.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 93 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

tère. J'ai subi votre persécution et vos misérables outrages sans me plaindre.... Mais aujourd'hui, ce n'est plus moi que vous attaquez, c'est ma mère!... c'est ma sœur.

Fargeolles feignait une confusion burlesque, il se frappait la poitrine en murmurant du bout des lèvres : *Meâ culpa! meâ culpa!* il s'essuyait les yeux, il soupirait, il pâmaît. — Sa pantomime amusait fort ces messieurs. Si le silence n'eût été enjoint par le roi des farceurs en personne, quels rires homériques Sergette eût fait entendre!

— ... Sans respect pour les plus nobles infortunes, continua Pierremont, vous avez la bassesse de les insulter parce qu'elles vivent du travail de leurs mains!... Eh bien! oui!... ma mère et ma sœur sont lingères, je m'en fais un titre d'honneur, je m'en glorifie... Et vous, monsieur Fargeolles, vous êtes un faquin!...

A ces mots, Charles leva la main, donna un soufflet au vétéran d'Angoulême, qui bondit et voulut se jeter sur lui.

Bertaut et Sergette retinrent Fargeolles.

— C'est un duel qu'il demande, dit la galerie cessant de rire.

— Oui, c'est un duel!... dit Charles d'un ton très-ferme.

— Ce sera une fière leçon, Mademoiselle, hurla Fargeolles.

Pierremont haussa les épaules et sortit du poste en emportant la boîte où étaient la lettre de sa mère, la lettre de sa fiancée et son aiguillette d'or.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### ADJUDICATION,

Le dimanche 2 mai 1858, midi, étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, en un seul ou deux lots, des biens ci-après, sis au Petit-Puy.

1<sup>o</sup> Cave, avec pressoir, au-dessus de la Rue-Chèvre.

2<sup>o</sup> Vigne de 30 ares, au canton de Beaugrand.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit M<sup>e</sup> LE BLAYE.

### A VENDRE

Un beau CHEVAL de selle et de voiture, avec harnais pour voiture. S'adresser au bureau du journal.

### VERS A SOIE.

Dépôt de graines du Levant, chez LIOTHAUD-GIRARD et C<sup>o</sup>, rue Brissonnet, 15, à Tours.

Communication de certificats de succès obtenus en 1857. (214)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE OU A LOUER,

Une PROPRIÉTÉ, situé à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES RATOUIS, au couchant par celle de M<sup>me</sup> HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Prenil, près Doué, ou audit M<sup>e</sup> LEROUX. (684)

### A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES, UNE BELLE FERME, Appelée

### LA CROIX-BLANCHE,

Située commune d'Allonnes, A peu de distance de ce bourg, D'une contenance de 18 hectares 5 ares 20 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> DENIAU, notaire à Allonnes, ou à M. BONNEMÈRE-TARGÉ, propriétaire à Saumur, dépositaires des plans. (193)

Un horloger-bijoutier demande un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE,

Un hectare trente-sept ares de terre labourable,

Affiliée de rangées de vigne, Au Clos-Bonnet, commune de Saumur. S'adresser audit notaire. (62)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

MAISON, Rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 6.

MAISON, Rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 8.

MAISON, Rue des Capucins, n<sup>o</sup> 50.

S'adresser audit notaire. (63)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### FONDS A PLACER.

Diverses sommes sur hypothèque. S'adresser audit notaire. (731)

### MAISON

Située rue Beaurepaire,

Anciennement occupée par M<sup>me</sup> veuve Callouard,

A VENDRE OU A LOUER, PRÉSENTEMENT

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve de FOSLETBUEILLE, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (236)

### A VENDRE

Au pair,

### SIX ACTIONS

de l'ex-société Préau, Vrignault et C<sup>o</sup>, Avec faculté d'accepter les statuts de la société qui l'a remplacée et, par suite, les dividendes que cette société pourra donner au mois de mai prochain.

S'adresser au bureau du journal.

## AVIS.

M<sup>lle</sup> MARQUIS, chapelière, rue Saint-Jean, désirant écouler promptement toutes ses marchandises, prévient qu'elle les vend à l'amiable, avec un grand rabais.

### A VENDRE

### OU A LOUER

Présentement,

Une GRANDE MAISON, propre au commerce, au milieu de la rue Saint-Jean.

S'adresser à M<sup>lle</sup> Marquis, chapelière. (207)

### AUX FABRIQUES de FRANCE

Rue St-Jean, 6 et 8, Saumur, NOUVEAUTÉS ET TOILES.

On demande un BON EMPLOYÉ.

M. De CESPEDÈS,

FUMISTE,

Vient de se fixer à Saumur, où il compte rester quelque temps. Il se charge d'empêcher de fumer, toutes cheminées, quelles que soient leur construction et leur position. Il construit aussi des calorifères, des fourneaux économiques et de lessive, etc., etc.

Il n'exige de paiement qu'après parfaite réussite.

Il est logé, quai de Limoges, chez M<sup>me</sup> veuve Renaud, aubergiste. (195)

### PEUS DE TACHES AVEC L'ETHEROLÉINE DE CHALMIN.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, mêmes les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon : 1 fr. 50. et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt chez les principaux parfumeurs et merciers. A Saumur, chez M. BALZEAU et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs.

### MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

Mentions honorables aux Expositions de 1839, 1844 et 1849.

### NOUVEAUX

## BANDAGES HERNIAIRES

A ressorts élastiques et à vis de pression,

Sans sous cuisses et sans fatiguer les hanches, de MM. WICKHAM Frères,

CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Le seul dépôt de ces Bandages, à Saumur, est chez M. ROY, coutelier et bandagiste. Il se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie. Toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. — Prix modérés. (89)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

# ENTREPRISE L.-P. CHATELAIS,

## COMMISSIONNAIRE DE ROULAGE A SAUMUR ET CHOLET.

**CHOLET**

ET LA VENDÉE,

Départ tous les jours.

**BRESSUIRE**

ET LES DEUX-SÈVRES,

Départ tous les quatre jours, 15, 19, 23, 27, 31 mars, etc.

**NIORT**

ET LA SAINTONGE,

Départs réguliers.

**LE MANS**

LA NORMANDIE ET LA BRETAGNE,

Départ deux fois la semaine.

Service de CAMIONNAGE pour le CHEMIN DE FER, petite vitesse.

Service de FACTAGE pour le CHEMIN DE FER, grande vitesse.

Pour le roulage, les chargements se font la veille.